



Offre de bénévolat à l'interne

# ORGANISATION ANIMATION

Pour postuler à une offre ou  
obtenir des informations  
vous pouvez contacter  
Geneviève Bibeau au:

514-274-7447 poste 225,

[genevieve.bibeau@aqtc.ca](mailto:genevieve.bibeau@aqtc.ca)

# Comité Loisirs

L'AQTC élabore par l'entremise d'un comité de loisirs, formé de membres et d'un intervenant, une programmation d'activités de loisirs variées, de façon à correspondre aux intérêts et aux besoins du plus grand nombre. Ces activités poursuivent divers objectifs, allant tous dans le sens du divertissement et de l'intégration sociale.

## Descriptions des tâches

- Participer aux rencontres du comité.
- S'assurer de présenter au comité loisirs un vaste choix d'activités.
- Voir avec le comité, à cibler les activités susceptibles d'intéresser un grand nombre de membres
- Fournir les données nécessaires pour planifier une activité : le coût, l'endroit, les démarches à faire pour la réservation, le lieu de rencontre, etc.
- En plus de participer à certaines activités et à les organiser, il peut être appelé, sur le terrain à la réalisation de ces dernières. Par exemple : préparer la salle et avoir le matériel disponible

## Conditions

- Présenter un intérêt pour les activités de l'AQTC et participer à certaines d'entre elles.
- Présenter des qualités au niveau de la planification, de l'organisation et la recherche d'activité.
- Respecter les échéanciers prévus par le comité.
- Avoir une bonne capacité à travailler en équipe.
- Respecter les exigences de cette présente entente et le code d'éthique de l'AQTC.
- Être une personne traumatisée crânienne membre de l'AQTC.

## Complément d'information

L'AQTC rembourse les frais de transport de façon suivante : 40¢ du kilomètre (maximum de 50 km aller-retour pour toute activité bénévole qui a lieu dans un de ses points de services, soit à Montréal ou à Laval) ou le montant d'un billet acheté en livret pour vos déplacements (une avance peut être faite). Si vous devez, pour une raison ou une autre manger au cours d'une rencontre ou activité, l'AQTC rembourse jusqu'à 8\$ pour vos repas du midi et 12\$ pour le repas du soir. Il faut faire 4 heures de bénévolat qui chevauche une période de repas pour y avoir accès.

Le bénévole est sous la supervision directe de l'intervenante en charge du comité loisirs et il se doit de respecter les directives émises par cette dernière.

# Animation d'atelier ou de conférence

L'animation d'un atelier est l'opportunité offerte à un membre de démontrer ses passions, ses connaissances ou encore un centre d'intérêt. Avec le support d'un intervenant, la personne intéressée pourra mettre sur pied un atelier sur le sujet de son choix et la présenter auprès des membres de l'AQTC. L'atelier peut être; sportif, artistique, écologique, sur la santé etc.

(Ex : Pâtisserie, Danse exercice, improvisation, Group connexion, Club de marche, Qi Gong)

## Descriptions des tâches

- Présenter une idée d'animation ou de conférence à un intervenant.
- Fournir les données nécessaires pour planifier l'animation : Le contenu, le coût, l'endroit, les démarches à faire, le matériel nécessaire, etc.
- Rencontrer et discuter avec l'intervenant de la planification de l'animation.
- En plus d'animer l'atelier, il peut être appelé, sur le terrain à la réalisation et la mise en place physique de l'atelier. Par exemple : préparer la salle et disposer du matériel nécessaire.

## Conditions

- Présenter une idée d'animation d'atelier ou de conférence qui soit en lien avec les valeurs, les exigences et le code d'éthique de l'AQTC.
- Doit respecter les échéanciers prévus par l'intervenant responsable du support à l'animation.
- Présenter des qualités au niveau de la planification et de l'organisation.
- Bonne capacité à s'exprimer devant un groupe.
- Il doit respecter les exigences et le code d'éthique de l'AQTC.

## Complément d'information

L'AQTC rembourse les frais de transport de façon suivante : 40¢ du kilomètre (maximum de 50 km aller-retour pour toute activité bénévole qui a lieu dans un de ses points de services, soit à Montréal ou à Laval) ou le montant d'un billet acheté en livret pour vos déplacements (une avance peut être faite). Si vous devez, pour une raison ou une autre manger au cours de l'atelier, l'AQTC rembourse jusqu'à 8\$ pour vos repas du midi et 12\$ pour le repas du soir. Il faut faire 4 heures de bénévolat qui chevauche une période de repas pour y avoir accès.

Le bénévole est sous la supervision directe de l'intervenant en charge de l'atelier et il se doit de respecter les directives émises par ce dernier.